

# Déclarer une absence en période d'évaluation

À la rentrée 2024, l'université met à disposition de ses étudiantes et étudiants une plateforme de dématérialisation des justificatifs d'absence.

Ce nouveau dispositif vise à simplifier la procédure, garantir la traçabilité des justificatifs d'absence et renforcer la protection de vos données personnelles.

En cas d'absence à une séance d'évaluation de contrôle continu ou à un examen terminal, vous devrez désormais remplir un **formulaire en ligne** en indiquant la période d'absence et en joignant votre justificatif **au plus tard une semaine après la tenue de l'épreuve**. La plateforme gère également les absences liées à un repos menstruel à partir d'un justificatif annuel. Une fois la période d'absence et le type d'évaluation concernée (contrôle continu ou contrôle terminal) renseignés, vous pourrez enregistrer votre demande.

**Rappel étudiants BOURSIERS** : Être présents aux épreuves de contrôle terminal fait parti de vos **obligations** en qualité de boursiers. En cas d'absence injustifiée, le versement de votre bourse sera suspendu et un remboursement des sommes perçues pourra vous être réclamé.

**À noter : concernant les difficultés liées à la menstruation**, il n'est désormais **plus nécessaire de fournir un certificat médical**. Il est toutefois recommandé aux étudiant-es sujettes à ces difficultés de consulter un personnel de santé.

Les étudiant-es concernées doivent compléter une **attestation sur l'honneur** ([📄 télécharger le fichier au format DOCX](#)) et la déposer sur la plateforme. Cette démarche permet de justifier l'absence à une évaluation dans ce cadre particulier.

[Accéder au formulaire en ligne](#)

## Comment déclarer une absence ?

### Liste des motifs approuvés par la CFVU du 11 juillet 2024 :

- \* certificat médical (y compris hospitalisation, grossesse ou accouchement) ;
- \* certificat de décès d'un proche (parents, grands-parents, frères et sœurs) ;
- \* Convocation administrative ou judiciaire (y compris pour les élus étudiants) ;
- \* justificatif de convocation administrative + attestation de présence ;
- \* convocation à l'examen du permis de conduire ;
- \* Attestation de transport en cas de grève ou d'incident majeur (fourni par TBM, TransGironde, SNCF) ;
- \* copie du constat si accident sur la route le jour même ;
- \* convocation à un concours + attestation de présence ;
- \* attestation de présence à la journée citoyenne ;
- \* certificat de l'employeur pour les salariés ;
- \* Participation à des compétitions sportives de haut niveau ;

- \* justificatif de participation à une action solidaire ou aux commissions dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) à simplifier la procédure, garantir la traçabilité des justificatifs d'absence et renforcer la protection de vos données personnelles.